

## Modalités d'inscriptions

Un dossier d'inscription est nécessaire à l'accueil de votre enfant, vous pouvez le retirer en mairie ou sur le site internet. Votre attention est attirée sur la nécessité de **renouveler intégralement ce dossier chaque année scolaire** et de communiquer tout changement de votre situation en cours d'année, au service enfance jeunesse. La fréquentation des services est à renseigner sur le portail famille **impérativement avant le jeudi 12h** pour la semaine suivante, sans quoi l'accueil ne sera pas possible (sauf cas d'urgence en fonction du règlement)

## Modes de paiement

Les factures sont envoyées mensuellement, elles sont payables par chèque ou numéraire, directement auprès du Trésor public. Le règlement peut également se faire par internet ou par prélèvement automatique.

Tarifs		QF inférieur ou égal à 799	QF de 800 à 1199	QF Supérieur à 1200	Extérieur				
ACTIVITES PERISCOLAIRE									
		Premier enfant	Enfant suivant	Premier enfant	Enfant suivant	Premier enfant	Enfant suivant		
<b>Accueil périscolaire (matin/soir)</b> Tarif ¾ heure		0,80€	0,60€	1,05€	0,85€	1,15€	0,95€		
ACTIVITES EXTRASCOLAIRE									
Enfant scolarisé	MERCREDI RECREATIF	Matinée avec repas	9,50€	8,50€	10,50€	9,50€	11,50€	10,50€	13,50€
		Journée complète	15,50€	13,50€	17,50€	15,50€	19,50€	17,50€	23,50€

			Tarif plein	Bénéficiaire régime générale (CAF 54)				
				QF inf. ou égal à 799	QF de 800 à 1199	QF Supérieur à 1200	Bénéficiaire ATL sur attestation	
ACTIVITES EXTRASCOLAIRE								
Enfants scolarisés à Lay Saint Christophe ou ayant de la famille domiciliée	ALSH	PETITES VACANCES	Hiver, Printemps et Automne	105 €	65 €	75 €	85 €	46 €
			Printemps (demi-journée si inscription aux ateliers de printemps)	80 €	40 €	50 €	60 €	21 €
		GRANDES VACANCES	Avec repas	105 €	65 €	75 €	85 €	46 €
			Sans repas	90 €	50 €	60 €	70 €	31 €
ALSH VACANCES tarifs extérieurs : 10€ supplémentaires								
ALSH VACANCES : 2eme enfant et suivants réduction de 10 €								

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE						
QF<650	650<QF< 799	800<QF< 999	1000<QF< 1349	1350<QF< 1500	QF>1500	Enfants hors territoire
3,40€	3,60€	4,00€	4,30€	4,70€	4,85€	4,95€



## Numéros de téléphones utiles

Mairie : 03.83.22.80.21  
 Ecole Maternelle : 03.83.22.83.05  
 Ecole Primaire : 03.83.22.85.93  
 Salle Rose-Cantine : 03.83.22.86.50  
 Responsable Enfance-Jeunesse : 07.86.47.03.74



# ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020



SERVICE • ENFANCE • JEUNESSE

MAIRIE / LAY-SAINT-CHRISTOPHE

# LA JOURNEE DE MON ENFANT



## Le matin

L'accueil est organisé pour les élèves de maternelle et d'élémentaire du premier au dernier jour d'école. Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation présent à l'école maternelle de 7h30 à 8h20 chaque matin. Les animateurs accompagnent les enfants de l'élémentaire à leur école pour 8h20, ils partent de l'école maternelle à 8h10.



## Périscolaire matin

A partir de 7h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

## Restauration scolaire

11h30-13h20 ou 11h45-13h20

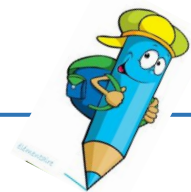
## Périscolaire soir

16h15-18h30 ou 16h30-18h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi



## L'après-midi



Le périscolaire est ouvert à tous, sous réserve d'inscription préalable sur le portail famille. Il débutera le lundi 4 septembre 2019 et prendra fin le vendredi 4 juillet 2020. Diverses animations sont proposées aux enfants : activités manuelles, sportives, culinaires....

L'accueil en après-midi commence à 16h15 pour les enfants de l'école maternelle et 16h30 pour ceux de l'école élémentaire.

## LES MERCREDIS



Un accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 pour les enfants de 3 ans à 12 ans (sous réserve d'inscription préalable sur le portail famille).

Deux forfaits d'inscriptions : matinée avec repas ou journée complète. Enfants et familles sont accueillis le matin salle multi-activités et le soir à l'école maternelle. Suivez l'actualité car des grands jeux à thème sont prévus durant chacune des périodes.



## Le midi

Les enfants inscrits à la restauration scolaire sont encadrés chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi. A l'école maternelle de 11h30 à 13h20 et à l'école élémentaire de 11h45 à 13h20.

Pour les enfants allergiques dont un PAI est établi, le repas est à fournir par la famille.



## LES PETITES & GRANDES VACANCES

Les enfants sont accueillis sur des ALSH la première semaine des vacances de Toussaint, d'Hiver, de Printemps et sur les cinq premières semaines des vacances d'Été de 7h30 à 18h.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles directement sur le site de la commune, en mairie et sur les 2 sites périscolaire, 1 mois avant les vacances. Ce dernier est à remettre en mairie avec le règlement. Attention le nombre de places est limité.